

**Nouveau Label d'Excellence pour les contrats retraite Madelin de la MNRA :
les produits Aria se distinguent sur un marché très concurrentiel**



Les contrats retraite Madelin de la MNRA, Aria Groupe et Aria Evolution, ont reçu pour la deuxième année consécutive le Label d'Excellence décerné par les experts indépendants des *Dossiers de l'Épargne*. Cette reconnaissance vient conforter la position de référence de ces produits, parmi les premiers à avoir été proposés sur le marché lors de la promulgation de la loi Madelin, en 1994.

UNE OFFRE PIONNIÈRE QUI SE DISTINGUE SUR UN MARCHÉ CONCURRENTIEL

L'épargne retraite est le cœur de métier historique de la MNRA. La Mutuelle des Artisans a été l'un des premiers acteurs à proposer des contrats retraite Madelin, qui sont aujourd'hui au centre de son activité et de son expertise.

En effet, en 2010, la MNRA comptait 153 162 contrats adhérents Aria Groupe et Aria Evolution, soit 123 454 en contrats cotisants et de 29 708 en bénéficiaires de rente. Le chiffre d'affaires généré par Aria Groupe et Aria Evolution s'élève à 106,2 M€ (soit 77% du CA réalisé sur les contrats retraite). Ces résultats positionnent aujourd'hui la MNRA en tête des mutuelles sur le marché très concurrentiel de la retraite Madelin. Parallèlement, la MNRA a constitué de solides provisions mathématiques, en prévision des échéances de versements à venir : elles s'élevaient 1 126 575 896 € pour Aria Groupe et à 7 669 411 € pour Aria Evolution au 31 décembre 2010.

Pour Marie-Jeanne Amata, Directeur Général de la MNRA : *« ce nouveau Label d'Excellence attribué à notre gamme retraite Madelin est la preuve que la MNRA persévère dans son engagement de qualité et de sérieux pour ses adhérents et ses futurs clients. Notre choix de la transparence, de la simplicité et de la modularité des options n'a qu'un but : la satisfaction de nos clients et futurs adhérents. »*

DES ATOUTS RECONNUS ET LABELLISÉS

Cette année encore, les contrats retraite Madelin ont convaincu les experts des *Dossiers de l'Épargne* sur leur principale caractéristique : une offre retraite en points, facile à comprendre et totalement sécurisée.



Mise en avant également, l'offre large d'options de prévoyance avec notamment un focus sur :

- **la garantie optionnelle d'exonération des cotisations** : en cas d'incapacité temporaire ou totale de travail ou d'invalidité permanente ou total, celles-ci sont prises en charge par la MNRA. L'épargne est donc préservée, sans interruption ;
- **la garantie de bonne fin** : en cas de décès prématuré du souscripteur, la MNRA prend en charge les cotisations restant à courir jusqu'à la date de son 60^{ème} anniversaire. Toute personne désignée comme bénéficiaire recevra donc une rente conforme à ce qui avait été envisagé ;
- **la rente éducation** aux enfants, en cas de décès du souscripteur.

Facultatives et modulables, ces options sont modifiables à tout moment et sans aucun frais.

Parallèlement, les experts des *Dossiers de l'Epargne* ont apprécié le vaste et complet panel d'options de rente. En effet, les contrats Aria de la MNRA proposent 13 options de rentes différentes parmi lesquelles se trouvent :

- **la rente personnelle** : la totalité du complément de retraite est perçu à titre personnel par l'adhérent ;
- **la rente personnelle avec annuités garanties** : la rente personnelle continue d'être versée à la disparition du souscripteur à un bénéficiaire désigné jusqu'à la date à laquelle l'adhérent aurait eu 80 ans ;
- **la rente de réversion** : elle est versée, intégralement ou pour partie, à un bénéficiaire désigné ;
- **la rente personnelle par palier** permet de moduler le montant du complément retraite (minoration et majoration) en fonction de la situation du souscripteur.

Enfin, grâce à son statut mutualiste, la MNRA applique aux contrats Aria Groupe et Aria Evolution des frais limités, comme le soulignent les *Dossiers de l'Epargne* : aucun frais n'est retenu sur les rentes, ils sont limités à 3 % sur les versements et 0,75 % de frais de gestion sur les actifs gérés. En outre, les frais de transfert des droits acquis sur un autre contrat de même nature d'excèdent pas 1%.

A propos de la MNRA

Créée voici 25 ans par les artisans, la MNRA est, en chiffre d'affaires, la première mutuelle de France pour la retraite Loi Madelin des indépendants. Avec 300 000 adhérents sur l'ensemble de ses garanties et 400 000 contrats en portefeuille, la MNRA propose aussi aux dirigeants d'entreprise, à leur conjoint et aux retraités du secteur une gamme complète de garanties de prévoyance et de complémentaire santé, ainsi qu'un conseil personnalisé sur l'ensemble du territoire. www.mnra.fr

Contacts Presse MNRA : Philippe BOLLECKER, Secrétaire général, 01 53 21 11 62, pbollecker@mnra.fr

Elisabeth MARZAT / Muriel CHRISOSTOME, Relations presse, 01 53 21 12 44, emarzat@mnra.fr / mchrisostome@mnra.fr

